VILLE DE
SAINT-GEORGES
Service du secrétariat général et greffe

PROVINCE DE QUÉBEC
SAINT-GEORGES

AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT NUMÉRO 986-2026

AVIS est, par les présentes, donné par la soussignée greffière de la Municipalité :

Que, lors de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Saint-Georges tenue le 13 octobre 2026, le conseil de cette municipalité a adopté le **Règlement numéro 986-2026 amendant le Règlement de zonage numéro 150-2005 pour autoriser 7 étages et des multifamiliales comportant jusqu'à 50 logements sur une partie de la 2e Avenue au nord de la 112e Rue.**

Qu'un certificat de conformité a été délivré par le directeur général de la M.R.C. de Beauce-Sartigan en date du 21 octobre 2026.

Que ce règlement est disponible pour consultation au bureau de la greffière aux heures ordinaires de bureau ou en communiquant par téléphone au numéro 418 228-5555 (poste 2212) ou par courriel à greffe@saint-georges.ca.

Que ce règlement est entré en vigueur conformément à la loi.

Donné à Saint-Georges,
ce 28e jour d'octobre 2026.

Me Isabelle Beaulieu, notaire
Greffière